

---

**Microprogramme de 2e cycle en gestion publique en contexte autochtone - 0884**

---

**RESPONSABLE :**

Hugo Asselin  
819 762-0971 poste 2621

**SCOLARITÉ :**

9 crédits, Deuxième cycle

**OBJECTIFS :**

Le microprogramme et le programme court de 2e cycle en gestion publique en contexte autochtone s'adressent aux professionnels ou gestionnaires travaillant ou aspirant à travailler au sein des organisations publiques ou parapubliques autochtones et s'intéressant à leur gestion. Les étudiants y acquerront une compréhension de la dynamique des relations entre les organisations publiques et parapubliques autochtones et les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales et municipales. Les étudiants approfondiront également les enjeux propres à la gestion publique en contexte autochtone, en plus de développer leurs capacités de gestion dans ce contexte.

Ce programme est offert conjointement avec l'ENAP et l'UQAC.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base études universitaires**

Détenir le grade de bachelier ou l'équivalent, obtenu avec la moyenne cumulative minimale de 3,2 sur 4,3. Les candidatures d'étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative inférieure à 3,2 pourront être étudiées.

Posséder une très bonne connaissance de la langue française, conformément aux exigences linguistiques de l'université d'attache de l'étudiant.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Accepter de fournir des informations complémentaires en entrevue, au besoin.

**Base expérience**

Posséder des connaissances appropriées, la formation ou une expérience significative de travail d'au moins dix (10) ans de niveau professionnel

Posséder une très bonne connaissance de la langue française, conformément aux exigences linguistiques de l'université d'attache de l'étudiant.

Posséder une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Accepter de fournir des informations complémentaires en entrevue, au besoin.

**PLAN DE FORMATION :**

**Cours de l'UQAT**

JUR7001      Dimensions juridiques des organisations autochtones (3 cr.)  
ou SOC6000      Éthique, intégrité et gouvernance autochtone (3 cr.)

**Cours de l'ENAP**

ENP7303      Management des organisations publiques (3 cr.)  
ou ENP7505      Principes et enjeux de l'administration publique (3 cr.)

**Cours de l'UQAC**

2GCA205      Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques (3 cr.)  
ou 2GCA302      Mobilisation des acteurs locaux en contexte autochtone (3 cr.)

---

\* : Disponible à distance

**2GCA205****Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques**

**Objectifs :** Ce cours a pour objectif principal d'habiliter l'apprenant à gérer la relation d'emploi et à mobiliser les employés des organisations publiques et parapubliques autochtones dans le cadre de leur mandat et en collaboration avec les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales, municipales, cela dans le cadre de la mise en place d'une communauté de pratique et de développement professionnel. Plus spécifiquement, le cours permet de : Connaître les divers aspects de la gestion des ressources humaines; Étudier les conditions d'emploi et les pratiques qui les encadrent; Partager et réfléchir à propos de leur convenance et efficacité afin de proposer les changements opportuns; Développer une opinion critique à l'égard des pratiques en vigueur grâce aux résultats de la recherche scientifique, ainsi que des us, coutumes et valeurs à l'œuvre afin de proposer des pratiques adaptées aux enjeux organisationnels et contextuels; Mettre en perspective les pratiques de GRH issues du management public et développer sa propre réflexion sur cette pratique, les principales théories et les principaux modèles s'y rapportant en contexte de management des organisations publiques; Faire du sens des expériences vécues par leur mise en commun et transposition en contexte de travail.

**Contenu :** Entre autres sujets, le cours aborde : La spécificité de la GRH dans l'administration publique autochtone; L'influence des facteurs environnementaux sur les rôles et pratiques RH et le partage de leur responsabilité; La planification stratégique et prévisionnelle des emplois et des compétences; Les changements dans l'organisation du travail; Les activités de dotation (recrutement, sélection et intégration); La gestion de la contribution et la mobilisation des effectifs; La gestion des employés difficiles et en difficulté; Le développement des compétences et la gestion des carrières; La rémunération et la reconnaissance; L'organisation saine et la promotion d'un milieu de travail stimulant; L'évaluation de la gestion des ressources humaines; Et de manière transversale, les aspects juridiques spécifiques et contextualisés de la GRH.

**2GCA302****Mobilisation des acteurs locaux en contexte autochtone**

**Objectifs :** Ce cours permettra aux étudiants d'améliorer leur compréhension des dynamiques de mobilisation en contextes autochtones à partir du point de vue d'un gestionnaire. Il s'appuiera sur des modèles holistiques de gestion et la compréhension des éléments culturels d'autonomisation et de leadership pour amener les participants à agir sur les processus d'influence en lien avec la mobilisation des individus et de leurs communautés.

**Contenu :** Les fondements du concept de la mobilisation en contexte autochtone; la culture et le territoire comme facteur d'intégration; les différents concepts associés à la mobilisation (autonomisation, concertation, partenariat, groupe de pression, etc.); les facteurs qui permettent à un gestionnaire de mobiliser avec efficacité - le rôle et le leadership du porteur d'un projet de mobilisation.

**ENP7303****Management des organisations publiques**

**Objectifs :** Ce cours vise à : Étudier la multiplicité des éléments qui composent la pratique du management public ainsi que leurs interrelations de façon à approfondir la complexité inhérente à la gestion des organisations publiques; Mettre en perspective la pratique du management public et développer sa propre réflexion sur cette pratique, basée, entre autres, sur les résultats de la recherche scientifique; Connaître les principales théories et les principaux modèles se rapportant au management des organisations publiques; Approfondir les problématiques contemporaines de la gestion des organisations publiques.

**Contenu :** Abordant tant les fondements du management public que les théories et les modèles émergents dans le domaine, le cours explore plusieurs courants de pensée qui permettent d'examiner sous différents angles les problématiques contemporaines de la gestion des organisations publiques. Les principaux thèmes abordés sont les particularités des organisations publiques et de leur environnement, le métier de gestionnaire, les processus décisionnels, les fonctions de planification, d'organisation et de contrôle, les dimensions humaines de la gestion et le leadership. L'approche pédagogique privilégie l'appropriation de connaissances théoriques et leur utilisation dans des situations concrètes de gestion.

**ENP7505****Principes et enjeux de l'administration publique**

**Objectifs :** Ce cours a pour objectif général de familiariser avec les grands principes qui régissent la structure et le fonctionnement des organismes et des appareils publics ainsi que le contrat social liant la société et l'État et qui est l'assise de sa légitimité et de sa capacité d'agir pour l'intérêt général. Plus spécifiquement, le cours vise à comprendre et analyser les grandes problématiques (organisationnelles, administratives, sectorielles, économiques, juridiques, etc.) qui animent les ministères et les réseaux du secteur public ainsi que les rapports entre le politique et l'administratif. En outre, le cours devrait permettre d'évaluer les conséquences de ces problématiques pour la gestion publique.

**Contenu :** Ce cours présente le cadre particulier du fonctionnement de l'administration publique (cadre politique, intérêt public, notion de contrat social, de

démocratie et de gouvernance). Dans le contexte canadien, il traite de l'impact de facteurs institutionnels comme le fédéralisme et le parlementarisme. Après une discussion sur la place de l'État, son organisation et son fonctionnement (décentralisation, budgets, programmes gouvernementaux, contrôles), ce cours aborde les acteurs du processus administratif (fonction publique, hauts fonctionnaires, groupes de pression). Sont également traités les effets des réformes récentes.

**JUR7001****Dimensions juridiques des organisations autochtones**

**Objectifs :** Se familiariser avec la nature, la fonction, la structure et le fonctionnement des organisations autochtones en contexte canadien et québécois. Comprendre les rapports juridiques des organisations autochtones avec l'État canadien et québécois. Se familiariser avec les sources du droit applicable aux organisations autochtones. Se familiariser avec les principes juridiques et les principales normes juridiques applicables aux organisations autochtones. Reconnaître les pouvoirs de l'État et ceux des organisations autochtones, ainsi que leurs limites. Déterminer les mécanismes de contrôle applicables aux organisations autochtones. Sensibiliser au rôle que joue le droit dans la société et plus particulièrement au sein des organisations autochtones.

**Contenu :** Le rôle de l'État de droit. La distinction entre droit autochtone et droit des Autochtones. La place des systèmes juridiques autochtones. Les organisations autochtones sous l'angle juridique : leur nature, leur fonction, leur structure et leur fonctionnement. Les règles relatives aux élections. Les sources du droit applicable aux organisations autochtones. Les principes juridiques qui guident le droit applicable aux organisations autochtones. Les principales normes juridiques qui régissent la gouvernance et l'activité des organisations autochtones. Les pouvoirs des organisations autochtones et leurs limites. Les mécanismes de contrôle de l'activité des organisations autochtones. La gestion de l'information.

**SOC6000****Éthique, intégrité et gouvernance autochtone**

**Objectifs :** Maîtriser le lexique propre à l'éthique appliquée à la gouvernance publique en contexte autochtone. Connaître les diverses traditions autochtones en matière de gestion éthique et intègre. Comprendre les éléments systémiques et les facteurs de risque organisationnels qui sous-tendent les conflits institutionnels. Connaître le rôle des aînés, chefs de territoires, administrateurs, incluant celui des femmes autochtones, dans le processus de prise de décision des institutions autochtones. Poser un jugement critique sur le discours et les dispositifs éthiques proposés par les instances gouvernementales autochtones et allochtones, incluant la notion de

décolonisation. Comprendre le rôle d'un conseil d'administration, d'une accréditation, d'une incorporation. Repérer les stratégies de gestion des risques éthiques qui contribuent à la mise en œuvre d'une saine gouvernance autochtone par la création de lois propres aux peuples autochtones. Connaître ce qui se fait en matière d'éthique gouvernementale, tant au Québec, au Canada, que dans les institutions autochtones à travers le monde qui se sont dotées de codes d'éthique (Forum autochtone de l'ONU, gouvernance Maori et Inuit, etc.).

**Contenu :** Interprétations données au phénomène social et aux différentes perspectives de l'éthique qui interpellent les univers managérial, organisationnel et gouvernemental; messages éthiques dans les histoires de création du monde, mythes et récits fondateurs des peuples autochtones; vocabulaire lié à l'éthique dans diverses langues autochtones; principes et valeurs pour une bonne gouvernance en contexte autochtone; compétence éthique, évaluation des risques éthiques, leadership éthique, courage managérial et gestion disciplinaire comme outils de prévention et réparation; processus d'institutionnalisation de l'éthique gouvernementale; modes de résolution de conflits; limites des instruments et dispositifs visant à sanctionner les conduites individuelles; stratégies visant à contrer les déviations systémiques initiées par des cadres supérieurs ou des acteurs politiques; principe de confidentialité en contexte autochtone; valeurs et pratiques communautaires (traditionnels) et organisationnels (conseils de bandes); lutte à la corruption et aux conflits d'intérêts.